

(Traduction)

Cabinet du Premier ministre
Alberta

Edmonton, le 28 mai 1963

Le très honorable L. B. Pearson,
Premier ministre du Canada,
Ottawa (Ontario).

Monsieur le Premier ministre,

Mes collègues et moi avons soigneusement étudié votre lettre du 15 mai ainsi que le mandat de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme que l'on se propose d'instituer.

En réponse à votre demande, nous désirons vous faire part du fait que, sans nous opposer à ce qu'on entreprenne cette étude, nous doutons fort qu'elle soit opportune et qu'elle ait une valeur pratique, à moins que le mandat de la Commission ne soit plus clairement défini, de façon à expliciter davantage les objectifs que l'on souhaite atteindre.

Je précise qu'à propos de biculturalisme nous croyons que, s'il s'agit d'encourager les citoyens de toutes origines raciales et ethniques à participer le plus possible au développement d'une seule et même culture canadienne d'ensemble, portant sur les meilleurs éléments des diverses cultures, nous estimons qu'une telle proposition serait largement approuvée et appuyée.

Si, d'autre part, l'enquête a pour objet de conférer une reconnaissance en quelque sorte officielle à une double culture anglaise et française, nous estimons que pareil objectif n'est ni réaliste ni pratiquement réalisable et nous doutons que la proposition soit généralement bien accueillie de la population.

En matière de bilinguisme, si l'objectif de la Commission est d'inciter les citoyens canadiens à s'exprimer couramment en deux ou plusieurs langues, la chose serait assurément bien accueillie par la plupart des Canadiens.

Et si l'objet envisagé consiste à étendre la reconnaissance du français comme langue officielle dans des régions et des domaines autres que ceux où un statut officiel lui a été garanti à l'époque de la Confédération, nous estimons que le grand public n'accepterait pas pareille proposition; selon nous, cela aurait pour effet d'affaiblir au lieu de renforcer l'unité canadienne.

Nous avons tenu à vous faire part de ces observations que vous voudrez peut-être étudier avant de prendre une décision finale sur la proposition dont il est question dans votre lettre.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Premier ministre,
Ernest C. Manning

Cabinet du Premier ministre
Île du Prince-Édouard

Le 28 mai 1963

Le très honorable L. B. Pearson,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Canada.

Monsieur le Premier ministre,

J'ai bien reçu votre lettre du 15 mai au sujet d'une enquête avec les provinces du Canada sur le bilinguisme et le biculturalisme.

N'ayant pas eu l'occasion d'en discuter avec les membres de mon cabinet, je ne suis pas en mesure de vous exposer en détail leurs vues sur la meilleure façon d'aborder cette importante question.

Sachant toutefois que votre gouvernement aimerait qu'une commission soit établie en vue de poursuivre les études indiquées, je puis vous assurer que la province de l'Île du Prince-Édouard agréera votre proposition à la condition, mentionnée dans votre lettre, que le gouvernement de notre province ne soit lié par aucun des engagements ni par aucune des recommandations de cette Commission.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Premier ministre,
W. R. Shaw

Province du Manitoba
Cabinet du Premier ministre
Winnipeg

Le 31 mai 1963

Monsieur le Premier ministre,

Mes collègues et moi avons soigneusement étudié la proposition énoncée dans votre lettre du 15 mai, visant la tenue d'une enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme au Canada, par le truchement d'une Commission royale.

Je tiens à déclarer tout de suite que cette question réclame l'attention entière et sérieuse de nos gens et que, par conséquent, vous pouvez compter sur l'entière collaboration du gouvernement manitobain aux fins de l'enquête projetée. J'estime même que ma province peut contribuer de façon toute particulière à la recherche d'un accord unanime et enthousiaste sur l'unité nationale et le développement culturel, vu que nous avons déjà eu dans le passé l'occasion d'intégrer maintes cultures aux antécédents culturels fondamentalement français du Manitoba.

En me déclarant d'accord sur l'objectif de la Commission royale projetée, je me dois cependant de soulever la question de savoir si le problème qui se pose au Canada à l'heure actuelle peut être réglé dans les